



LETTRE MENSUELLE
de la section syndicale CFE-CGC
du Groupe Gfi Informatique
www.fieci-cgc.org/cgcfi
cgcfi@free.fr / tél 06 83 09 41 92

N° 170 - 28 Octobre 2013



La CFE-CGC en avait rêvé, GFI l'a fait !

Depuis de nombreuses années la **CFE-CGC** réclame que les **moyens de communication des Syndicats de GFI vers les Salariés** soient alignés sur ceux employés chaque jour par l'Entreprise elle-même, pour ses propres besoins d'information de ces mêmes Salariés !

En dépit de l'innovation permanente sur le front des outils de communication et de leurs fonctionnalités toujours plus riches, dont la Direction de GFI se montre particulièrement friande, **les moyens de communication mis à la disposition de ses Syndicats, par cette même Direction, font quant à eux, du surplace.**

En 2012, numérisation oblige, elle a fini par leur « octroyer » un coin poussiéreux de l'Intranet aux fins d'y installer leurs communications périodiques sous format PDF, mais elle n'a même pas proposé l'assistance d'un moteur de recherche par mots-clés pour une lecture conviviale !

Objectif crypté de la Direction : rendre les Syndicats inaudibles et invisibles, pour mieux les faire disparaître ensuite? La question méritait d'être posée...jusqu'à ce jour béni de septembre 2013 qui a vu la naissance de « Yammer », le 1^{er} Réseau Social du Groupe GFI !

Toujours cachotière, la Direction n'en a parlé à personne, et surtout pas aux Syndicats eux-mêmes ! Pourtant, elle a discrètement invité chaque Salarié (via la messagerie interne) à **rejoindre l'ami « Yammer » : et ça marche !** Pour preuve, au dernier pointage (28 octobre 2013, 19H15) : seulement **1777 Salariés de GFI n'ont pas encore rejoint « Yammer »** ! Ce résultat est très encourageant puisque le Groupe y compris les filiales étrangères, compte près de 9700 Salariés (au 31 juillet 2013).

La CFE-CGC en avait rêvé, Gfi l'a fait ! : « Yammer », tribune interne et interactive, aux règles d'utilisation très simples (cf ci-contre un extrait des règles rédigées en français par GFI pour encadrer son bon usage) permet notamment d'informer les Salariés en temps réel, sur tout sujet d'Entreprise les concernant mais aussi sur tout sujet en rapport (par exemple : l'actualité Syndicale de la Branche SYNTEC, ou celle de l'interprofessionnel national), avec la possibilité d'engager un dialogue avec les Salariés qui le souhaiteraient. Un tel outil mis à la disposition de chacun, librement, **c'est tout simplement INCROYABLE !**

En conformité avec le règlement, la **CFE-CGC a donc créé le groupe public « Yammer » : Syndicat CFE-CGC**, auquel chaque Salarié peut se connecter comme il le fait déjà, selon ses centres d'intérêts, à tant d'autres groupes publics créés spontanément par d'autres Salariés de GFI : Littérature, Running, Motos&Motards, Gfi Branche Software, Sports, Escalade... Bien entendu, « Yammer » ne se substituera pas à nos communications syndicales hebdomadaires, mensuelles et semestrielles, disponibles dans l'Intranet GFI et sur le WEB, mais il les complètera utilement !

Alors, bienvenue à tous sur « Yammer » !

Et comme le dit cordialement l'ami « Yammer », hélas en anglais, au Salarié qui rejoint le réseau Social de GFI : « Welcome la CFE-CGC ! »

Bonnes pratiques et code de bonne conduite Yammer (extraits)

1/ Les bonnes pratiques :

- Les commentaires sur le mur et les communautés sont les bienvenus et ouverts à tous les membres de Yammer. (...)
- (...) :partagez vos arguments, témoignez de votre expérience (...)

- En étant membre de Yammer, vous avez une fiche profil permettant à vos collègues de vous identifier sur des sujets de référence, par conséquent vous devez utiliser une photo d'identité pour vous identifier. Ne sont pas autorisés : les paysages, les animaux, les personnages virtuels, les personnes célèbres. Sont tolérés : les avatars (...)

2/ Le code de bonne conduite

(...) Pour assurer la qualité des échanges, les commentaires doivent rester respectueux et courtois. Attaques ou revendications personnelles, injectives, grossièretés ou moqueries sont interdites.

- Tout commentaire allant à l'encontre des lois et réglementations françaises en vigueur sont proscrits et pourront être supprimés. Laïcité et neutralité politique sont requises, les propos racistes ou religieux, diffamatoires ou injurieux ne seront pas publiés.(...)

- Les contributions publiées sur Yammer sont publiées sous la seule responsabilité des utilisateurs qui les ont mises en ligne. Gfi Informatique ne saurait en aucun cas être tenu responsable de ces contributions et des conséquences de leur diffusion. Les administrateurs de cette page se réservent le droit, sans préavis de supprimer les commentaires ne respectant pas ces conditions. (...)



Mutuelle : les bonnes nouvelles c'est terminé ! Relance n°7

Se reporter à nos lettres n°162 du 27 février 2013, n°163 du 28 mars 2013, n°164 du 27 avril 2013, n°165 du 27 mai 2013, n°166 du 27 juin 2013, n°168 du 6 septembre 2013, n°169 du 27 septembre 2013)

Dans sa note (non datée) jointe au bulletin de paie de janvier 2013, le **Directeur des affaires sociales et de la gestion opérationnelle des ressources humaines**, annonce aux Salariés : « ... pour un salaire mensuel inférieur ou égal à 3000 euros bruts, le montant de l'augmentation [de la cotisation mutuelle] est de **3 centimes par mois**... ». Eu égard à la haute fonction du Directeur signataire, et à la diffusion à 6700 exemplaires de ladite note. ce ne peut être que du bon pain !

On en était encore au temps des (fausses) bonnes nouvelles : nous persistons à vous encourager, comme nous le faisons sans discontinuer depuis février 2013, à vérifier le montant qui vous a été prélevé chaque mois depuis janvier 2013 (bulletin de paie : rubrique « mutuelle TA ») puis à réclamer à la Direction le trop perçu éventuel par rapport aux **3 centimes** mensuels d'augmentation annoncés.

Aujourd'hui, le temps des mauvaises nouvelles frappe à la porte : vous pensiez en avoir fini avec les augmentations de cotisations ? Eh bien, détrompez-vous, cela va continuer !

Selon sa méthode désormais habituelle mais néanmoins scandaleuse, la Direction et son Conseil ADDING ont concocté dans le dos des représentants des Salariés siégeant à la commission de suivi Mutuelle et Prévoyance, une augmentation de + 4% pour la cotisation Mutuelle au 1^{er} janvier 2014, sans leur présenter de simulations sérieuses à l'appui de leur injonction !

Cette augmentation vise à compenser le **surcoût imposé par la loi** pour la prise en charge par les actifs (Salariés en poste) de la part salariale de la cotisation Mutuelle des Salariés licenciés, pour une durée de 12 mois maximum. Il avait été convenu que quelques améliorations de garanties feraient passer l'amère pilule : **cela s'avère être une nouvelle promesse des Gascons de la Direction !**

Une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule : la cotisation au régime de prévoyance (le régime de prévoyance concerne la couverture des risques lourds à savoir : le maintien de salaire en cas d'arrêt de travail, la rente en cas d'invalidité, les capitaux et rentes d'éducation en cas de décès) **va augmenter elle-aussi...mais pas de +5% , ni de +10%, ni de + 15%...mais plutôt de +30% environ !**

Là aussi, les Représentants des Salariés ont été pris à revers par la Direction et son Conseil ADDING, qui les placent de nouveau devant le fait accompli et une solution à sens unique : **payer l'addition ou...ne plus avoir d'assureur !**

Face à cette façon de faire, où la Direction, de façon constante, refuse toute discussion technique sur la base d'arguments rationnels, la CFE-CGC et la CFTC ont demandé et obtenu une audience auprès du PDG : au cours de cette audience qui s'est tenue le 9 octobre 2013, en présence de Vincent ROUAIX accompagné de la Directrice des Ressources Humaines, Nicole LAIK, nos Représentants ont dénoncé de vive voix la méthode employée, exigé que Gfi mette tout son poids dans la négociation avec l'assureur afin de le faire revenir à des propositions acceptables et qu'un **choix de plusieurs « vraies » solutions soient mis sur la table !**

Que croyez vous qu'il advint ? Aujourd'hui 28 octobre 2013, 3 semaines se sont écoulées, et la Direction s'est murée dans un silence qui devient sa marque de fabrique ! Notre document technique de 6 pages remis à la Direction à l'appui de nos dires n'a même pas été lu par ceux-là mêmes qui s'apprêtent à prélever sur nos salaires les augmentations qu'ils ont d'ores et déjà décidées !

Le Directeur des Affaires Sociales va-t-il rejouer le coup de 2013 des « **3 centimes** » d'augmentation qu'il avait annoncé avec une belle désinvolture (mais une totale inexactitude !) au 6700 Salariés payeurs ?

L'addition 2014 sera encore plus salée, pour les Salariés et pour l'entreprise : à trop tirer sur la corde et à refuser par principe toutes les propositions émanant des Représentants des Salariés, la Direction pourrait bien se préparer des lendemains qui déchantent ! à suivre

Elections en cascade : et 1 et 2 et 3 ...ce sont 3 élections CE et DP qui se profilent dans les 3 filiales Conseil du Groupe Gfi ! **Gfi consulting** (140 Salariés et 6 postes de Titulaires et autant de Suppléants), **Vanilla** (80 Salariés et 4 postes de Titulaires et autant de Suppléants) et **Addstones** (136 Salariés et 6 postes de Titulaires et autant de Suppléants) vont élire leurs représentants pour 4 ans (jusqu'en 2017 !). C'est dire si l'échéance est cruciale ! La CFE-CGC a déjà déposé ses listes chez Addstones: elle encourage les Salariés de Gfi Consulting et Vanilla à se porter eux aussi candidats afin de défendre, avec notre soutien, les droits et intérêts de leurs communautés de travail respectives !
(prendre contact très rapidement avec Alina TORTOCHAUT : 06 83 09 41 92)

La CFE-CGC est à votre disposition !

Vous vous sentez perdu dans l'organisation complexe du Groupe Gfi ? Atteint du syndrome « *lost in the matrice* » ? Vous avancez en âge ? Vous êtes en inter-contrat ? Votre manager refuse de vous former ? Vous rencontrez des difficultés dans l'exercice de vos activités professionnelles ? Vous vous posez des questions ? **Vous êtes peut-être en danger, mais vous ne le savez pas ...**

Un réflexe : rencontrez vos délégués syndicaux et représentant de la section syndicale CFE-CGC ! Avec leur soutien et leurs conseils, vous mettez en place des solutions pour défendre vos droits et vos intérêts !

Alina TORTOCHAUT : Délégué Syndical Central UES GFI : 06 83 09 41 92 / 01 41 27 09 55 / Olivier YERLE (Gfi Progiciels) : 06 70 76 38 06 / Pierre ROI (Gfi IP) : 06 81 26 07 63 / Bruno DAVID (Gfi IP) : 06 60 99 28 16 / Benoît WENK (Gfi Informatique EST) : 06 61 13 11 93 / Alain GUILLOU (Gfi Informatique Sud-Ouest) : 06 84 95 36 59 / François LECLUSE (Gfi Informatique Rhône-Alpes) : 07 80 02 68 59 / Michaela ALEXANDRESCU (ADELIOR France) : 06 89 64 39 93 / Claude CAYE (Gfi-BUS) : 06 84 96 54 64